

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 JANVIER 2023

N° 2023-01-07

L'an deux mille vingt-trois, le six janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 11

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 13

Exprimées par pouvoirs : 10

**Total (mini 19) : 23**

**Quorum atteint**

**Délégué-es présents-es**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1  
voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN,  
Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND,  
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

**Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :**

Jean-François PERILHOU à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à  
Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD,  
Frédéric ROUX à Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jean-Christophe CAMP à  
Pascale ROCHAS, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Mise en œuvre de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » – Demande de subvention 2023-2024

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	20 000€	5 000€
Investissement	20 000€	5 000€

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	25 000€	20 000€

### Rapport :

La Présidente expose,

Le Comité Syndical du 31 Janvier 2017 a lancé la mise en œuvre de la Marque Parc « Valeurs Parc naturel régional ». Le premier volet du déploiement de la marque collective protégée a concerné le volet « **Tourisme-Loisirs** » : 25 hébergements et 3 restaurants sont à ce jour marqués.

Pour 2023, l'objectif de marquage de 5 nouveaux hébergements et/ou restaurant est proposé. La mise en œuvre du marquage des prestataires touristiques bénéficie de la mutualisation des audits et moyens de communication à l'échelle inter parcs soutenue par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. La chargée de mission éco-tourisme du Parc sera mobilisée sur cet objectif et sur l'animation du réseau des hébergeurs marqués à hauteur de 0,3 ETP en 2023.

Parallèlement, la marque « Valeurs Parc naturel régional » appliquée aux **productions agricoles** a été lancée en 2018. Le premier volet de cette démarche a concerné les « produits de l'élevage herbivore » et les « plantes à parfum aromatiques et médicinales ». Aujourd'hui, 9 agriculteurs sont bénéficiaires de la marque valeurs parc.

L'objectif de marquage de produits agricoles pour 2023 est de 5 exploitations. La mise en œuvre du marquage des prestataires agricoles bénéficie de l'intervention d'une prestataire externe. La chargée de projet valorisation des productions agricoles sera mobilisée sur cet objectif et sur l'animation du réseau des exploitations marquées à hauteur de 0,3 ETP en 2023.

Afin de mener à bien ces missions, la Présidente propose de solliciter le soutien des Régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant TTC €	RECETTES	Montant TTC €
Animation, développement du marquage des productions agricoles, mise en réseau – Chargée de valorisation des productions – 0,3 ETP sur un an	12 220€	Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur (40%)	10 000€
Réalisation des audits 2022 sur 5 exploitations agricoles – Prestation externalisée	2 250€	Région Auvergne-Rhône-Alpes (40%)	10 000€
Promotion, outils de communication, formation	10 530€	Autofinancement PnrBP (20%)	5 000€
<b>Total</b>	<b>25 000€</b>	<b>Total</b>	<b>25 000€</b>

### Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2017-06-02 en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 ayant pour objet le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les hébergements touristiques ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2018-11-06 en date du 11 décembre 2018 ayant pour objet le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les productions agricoles ;



- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable ».
- ◆ Considérant la charte du Parc et sa mesure I.2.1 « Expérimenter et innover pour conserver la lavande et les autres marqueurs territoriaux d'un paysage de senteurs et de saveurs »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** l'objectif de marquage de 5 nouveaux hébergements/restaurants et de 5 nouvelles exploitations agricoles dans les conditions définies ci-avant
- **Valide** le budget et le plan de financement proposés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

